

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA - 43^e année - N° 18 - Jeudi 20 mai 2021

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04.

Compte de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, Case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Arrêté

portant approbation de la convention tarifaire LAMal conclue entre la Clinique Le Noirmont et CSS Assurance-maladie SA et les assureurs LAMal du groupe CSS concernant la rémunération des prestations en cas de traitement stationnaire (réadaptation) selon la LAMal, valable à partir du 1^{er} janvier 2021

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 46 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal)¹⁾,

vu l'article 14 de la loi du 20 décembre 1996 portant introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LiLAMal)²⁾,

vu l'article 14 de la loi fédérale du 20 décembre 1985 concernant la surveillance des prix (LSPr)³⁾,

vu la recommandation de la Surveillance des prix du 8 avril 2021,

arrête:

Article premier ¹ La convention tarifaire LAMal conclue entre la Clinique Le Noirmont et CSS Assurance-maladie SA et les assureurs LAMal du groupe CSS concernant la rémunération des prestations en cas de traitement stationnaire (réadaptation) selon la LAMal, valable à partir du 1^{er} janvier 2021, est approuvée.

² L'annexe 5 à la convention citée à l'alinéa 1 est également approuvée.

Art. 2 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours au Tribunal administratif fédéral dans les trente jours dès sa communication (art. 50 PA). Le mémoire de recours indique les conclusions, motifs et moyens de preuve et porte la signature du recourant ou de son mandataire. Celui-ci y joint l'expédition de la décision attaquée et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles se trouvent en ses mains. Le non-respect de ces disposi-

tions peut entraîner notamment l'irrecevabilité du recours (art. 52 PA).

Art. 3 Le présent arrêté prend effet le 1^{er} janvier 2021.

Delémont, le 4 mai 2021

Au nom du Gouvernement

La présidente: Nathalie Barthoulot

La chancelière: Gladys Winkler Docourt

- 1) RS 832.10
- 2) RSJU 832.10
- 3) RS 942.20

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 4 mai 2021

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission tripartite chargée de conseiller les Offices régionaux de placement de la République et Canton du Jura pour la période 2021-2025:

- a) en qualité de représentants de l'autorité du marché du travail:
 - M^{me} Nicole Bart, déléguée à l'intégration des étrangers, Service de la population;
 - M. Andreas Häfeli, chef du Centre d'orientation scolaire et professionnelle et de psychologie scolaire;
 - M. Claude-Henri Schaller, chef du Service de l'économie et de l'emploi;
 - M^{me} Valérie Scherrer, directrice des Services sociaux régionaux.
- b) en qualité de représentants des employeurs:
 - M. Pierre-Alain Berret, directeur, Chambre de commerce et d'industrie du Jura;
 - M. Paul Cramatte, administrateur et directeur général, Paul Cramatte SA;
 - M^{me} Danielle Choulat, cheffe d'entreprise, Guy Choulat SA;
 - M^{me} Ayla Yalcin, directrice Finances & Administration, Biwi SA.
- c) en qualité de représentants des travailleurs:
 - M. Patrick Cerf, secrétaire syndical Unia, Région Transjurane;
 - M^{me} Lucie Charmillot, responsable de la caisse de chômage, SYNA;

- M. Vincent Joliat, président des Employés de commerce du Jura;
- M^{me} Rébecca Lena, secrétaire régionale, Unia Région Transjurane.

Le chef de la Caisse publique d'assurance-chômage, la déléguée à l'égalité entre femmes et hommes ainsi que le chef du Service de la formation postobligatoire, font partie de la commission avec voix consultative.

Le chef de l'Office régional de placement peut être appelé à participer aux séances avec voix consultative.

Sont nommés membres suppléants pour la même période:

a) en qualité de représentants des employeurs:

- M^{me} Jennifer Comment, juriste, FER-Arcju;
- M^{me} Marlyse Fuhrer, directrice adjointe, Chambre de commerce et d'industrie du Jura;
- M. Yannick Guerdat, chef d'entreprise, Artionet Sàrl;
- M. Guy Jubin, directeur RH et finance, Louis Bélet SA.

b) en qualité de représentants des travailleurs:

- M. Michele de Bonis, secrétaire syndical, Unia Région Transjurane;
- M. Loïc Dobler, responsable régional, SYNA;
- M. Olivier Etique, directeur, Fondation Medhop;
- M. Thomas Sauvain, secrétaire général, Union syndicale jurassienne.

La présidence de la commission est confiée à M. Claude-Henri Schaller.

Le secrétariat de la commission est assuré par le Service de l'économie et de l'emploi.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 4 mai 2021

Par arrêté, le Gouvernement a nommé:

a) membres titulaires de la commission paritaire d'évaluation et de classification des fonctions pour la période 2021-2025:

- M^{me} Sophie Beyermann, cheffe du Service des ressources humaines;
- M^{me} Carmen Bossart Steulet, juge au Tribunal de première instance;
- M^{me} Angela Fleury, déléguée à l'égalité;
- M^{me} Fabienne Turberg, déléguée SYNA, représentante de la Coordination des syndicats;
- M. Alain Mertz, jardinier-chef, représentant de la Coordination des syndicats;
- M. Rémy Meury, secrétaire du Syndicat des enseignants jurassiens, représentant de la Coordination des syndicats.

b) membres suppléants de la commission paritaire d'évaluation et de classification des fonctions pour la période 2021-2025:

- M^{me} Christine Dobler, spécialiste RH et responsable du secteur exploitation à la Section des bâtiments et des domaines du Service des infrastructures;
- M^{me} Marie-Jane Intenza, adjointe au commandant de la Police cantonale;
- M. Guillaume Savary, collaborateur scientifique au Service de l'action sociale;

- M^{me} Joana Chena-Basanta, secrétaire syndicale au SSP-Jura, représentante de la Coordination des syndicats;
- M. Samuel Rohrbach, enseignant, représentant de la Coordination des syndicats.

La présidence de la commission est confiée à M^{me} Sophie Beyermann.

Le secrétariat de la commission est assuré par le Service des ressources humaines.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 4 mai 2021

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission de l'égalité entre femmes et hommes pour la période 2021-2025:

- M^{me} Véronique Allegro;
- M. Olivier Babey;
- M. Patrice Baume;
- M^{me} Catherine Charmillot;
- M. Roger Duc;
- M^{me} Angela Fleury;
- M^{me} Marlyse Fuhrer;
- M. Alain Graf;
- M. Olivier Guerdat;
- M^{me} Anita Rion;
- M^{me} Anne Seydoux-Christe;
- M^{me} Virginie Steiner.

La présidence de la commission est confiée à M^{me} Angela Fleury, déléguée à l'égalité entre femmes et hommes.

Le secrétariat de la commission est assuré par le bureau de la déléguée à l'égalité entre femmes et hommes.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 4 mai 2021

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres du Conseil de la Fondation Oz, Fondation pour la promotion de la santé, la prévention et le développement durable pour la période 2021-2025:

- M. Philippe Membrez, représentant de l'Etat;
- M^{me} Suzanne Maitre-Schindelholz, présidente;
- M. Olivier Girardin, Directeur de la Fondation Rurale Interjurassienne;
- M^{me} Marlyse Fuhrer, Chambre de commerce et d'industrie du Jura;
- M^{me} Maria Del Rio Carral, Faculté des sciences sociales et politiques Université de Lausanne.

La présidence du Conseil de Fondation est confiée à M^{me} Suzanne Maitre-Schindelholz.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 4 mai 2021**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé délégué-e-s au comité de la Société de Radiodiffusion et de Télévision du canton du Jura pour la période 2021-2025:

- M^{me} Florence Boesch, ingénieure EPFL et environnement, Boncourt;
- M. Gilles Pierre, directeur artistique, Le Noirmont.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 4 mai 2021**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres du conseil de la langue française pour la période 2021-2025:

- M. Cédric Adrover, journaliste;
- M. André Burri, avocat;
- M. Pierre-André Comte, instituteur retraité;
- M^{me} Armelle Cuenat, ethnologue et historienne d'art;
- M^{me} Rosanna Eyen, enseignante secondaire;
- M. Maxime Jeanbourquin, enseignant retraité;
- M. Valéry Rion, enseignant;
- M^{me} Christine Salvadé, cheffe de l'Office de la culture;
- M^{me} Maëlle Wenger, avocate et juriste au Service des contributions.

La présidence du conseil est confiée à M. Valéry Rion.

Le secrétariat du conseil est assuré par le Secrétariat du Parlement.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 4 mai 2021**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé:

a) membres titulaires de la Chambre des avocats pour la période 2021-2025:

- M^e Clémence Girard-Beuchat, avocate, Porrentruy;
- M^e Basile Schwab, avocat, La Chaux-de-Fonds;
- M^e Alain Steullet, avocat, Delémont.

b) membres suppléants de la Chambre des avocats pour la période 2021-2025:

- M^e Madeleine Poli, avocate, Porrentruy;
- M^e Alain Schweingruber, avocat, Delémont;
- M^e Olivier Vallat, avocat, Porrentruy.

La période de fonction expire le 31 décembre 2025.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Publications des autorités communales et bourgeoises

La Baroche / Charmoille

Dépôt public

Aménagement local

Conformément à l'article 71 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987 (LCAT), la commune de La Baroche dépose publiquement durant 30 jours, soit du 20 mai 2021 au 21 juin 2021 inclusivement, à son Secrétariat communal la modification de l'aménagement local comprenant

- Modification de l'affectation, parcelle 137
- Modification du règlement sur les constructions, art. 53a, 65, 89, 106, 123

en vue de son adoption par l'assemblée communale.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges (article 32 de la LCAT), faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal durant le délai légal. Elles porteront la mention « Opposition à la modification de l'affectation de la parcelle 137 de Charmoille ». Les prétentions à la compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la LCAT).

La Baroche, le 12 mai 2021.

Conseil communal.

Courgenay

Réglementations locales du trafic

Vu la décision du conseil communal du 15 mars 2021, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, les articles 104 et 107 de l'ordonnance fédérale du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière, l'article 83, alinéa 1 de la loi du 26 octobre 1987 sur la construction et l'entretien des routes, l'article 2, alinéa 3 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux, les articles 3 et 8 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le préavis favorable du Service cantonal des infrastructures, les restrictions suivantes sont publiées:

Route de Fontenais

Suppression des signaux suivants:

- Signal 2.01, interdiction générale de circuler – emplacement N° 1
- Signal 2.13, circulation interdite aux voitures automobiles et aux motocycles et signal 2.07, circulation interdite aux camions avec plaques complémentaires dimanche et jours fériés 0h00-24h00 et accès aux fermes autorisés – emplacement N° 2
- Plaque complémentaire « accès hangars Hügli et Flüiger autorisés » – emplacement N° 3

Pose des signaux suivants:

- Signal 2.13 circulation interdite aux voitures automobiles et aux motocycles avec plaques complémentaires « dimanche et jours fériés 0h00-24h00 et accès aux fermes autorisés » – emplacement lettre A
- Signaux 2.07 circulation interdite aux camions – emplacements lettres B et C
- Signaux 2.13 circulation interdite aux voitures automobiles et aux motocycles et 2.07 circulation interdite aux

camions avec plaques complémentaires « dimanche et jours fériés 0h00-24h00 et accès aux fermes autorisés » – emplacement lettre D

Le détail de la signalisation prévue figure sur le plan (situation 1:5000 du 10.5.2021/IP) déposé au Secrétariat communal.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Courgenay, le 20 mai 2021.

Le Conseil communal.

Courrendlin

Assemblée bourgeoise ordinaire vendredi 28 mai 2021, à 19h00, à la salle du bâtiment communal

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Passation et approbation des comptes 2020.
3. Approuver la constitution d'une servitude foncière de droit de source en faveur de M. Olivier Häfliger et donner compétence au conseil pour ratifier l'acte.
4. a) Informations sur les projets de mutations en cours.
b) Décider et donner compétence au Conseil pour la signature des actes nécessaires aux mutations.
5. Divers.

Conseil bourgeois.

Delémont

«Projet Delémont marée basse – secteur Centre amont – partie inférieure»

Prestations de génie civil et travaux spéciaux pour la phase de réalisation

1. Pouvoir adjudicateur

Nom et adresse du pouvoir adjudicateur

Municipalité de Delémont
Conseil communal (organe exécutif)
Hôtel de Ville
Place de la Liberté 1
2800 Delémont

Mode de procédure choisi

Gré à gré

Genre de marché

Marché de construction

Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Non

2. Objet du marché

Genre du marché de travaux de construction

Exécution

Titre du projet de marché

DMB - Lot 3 « Centre amont » partie inférieure

Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 45000000 – Travaux de construction

Catalogue des articles normalisés (CAN):

Selon CAN

Description sommaire des prestations

Aménagement de la Sorne en milieu construit sur une longueur de 200 m, nécessitant l'approfondissement du lit de la rivière, avec comme conséquence le reprise en sous-œuvre des ouvrages existants sur les rives. Ces travaux exigent des compétences reconnues en terrassements, en travaux spéciaux, en construction en béton armé et en aménagement de cours d'eau (génie

biologique et aménagement paysager). Cette intervention lourde permettra de garantir le passage des débits de crue tout en améliorant la morphologie du lit des berges. (Volume de terrassement 4370 m³, micropieux 65 pces, ancrage passifs 60 pces, volume de béton pour reprise en sous-œuvre et murs 760 m³, plantes, arbustes et boutures 3600 pces).

Lieu de l'exécution

Delémont

3. Choix du soumissionnaire

Soumissionnaire

Consortium Germain Comte SA – Parietti et Gindrat SA
Par Germain Comte SA
Route de Moutier 93
2800 Delémont

Motifs

Conformément aux dispositions prévues par l'art 9. ltr c de l'ordonnance sur l'adjudication des marchés publics (OAMP) du 9 avril 2006 et par l'art. 21 ltr e de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP) du 1^{er} janvier 2021, le marché de service est passé selon la procédure de gré à gré. Les particularités techniques et l'assurance de la continuité du mandat ne peuvent être remplies que par le consortium GC – PG, auteur des prestations de construction antérieures au marché précédent DMB Lot 1 « Centre aval » à savoir reprises en sous-œuvre, remise en état et protection de maçonnerie de pierre, épuisement des eaux, tirants d'ancrages et parois clouées, pieux, fouilles et terrassements et constructions en béton coulé sur place.

4. Autres informations

Indication des voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à la Cour administrative du Tribunal cantonal. La procédure d'opposition est exclue. Le délai de recours est de 10 jours à la suite de sa notification (Journal officiel de la RCJU). Le recours n'a pas d'effet suspensif. La Cour administrative peut accorder d'office, ou sur demande, l'effet suspensif au recours. Le mémoire de recours doit contenir en tous les cas un exposé des faits, des motifs et moyens de preuve, ainsi que l'énoncé des conclusions. La décision attaquée et les documents servant de moyens de preuve en possession du recourant sont joints au mémoire du recourant.

Delémont, le 17 mai 2021.

Conseil communal.

Saignelégier

Assemblée communale ordinaire

lundi 14 juin 2021, à 20h00, à la halle du Marché-Concours

La séance se déroulera conformément aux normes sanitaires en vigueur.

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 25 janvier 2021.
2. Comptes 2020:
 - a) ratifier les dépassements de budget;
 - b) examiner et approuver les comptes de l'exercice 2020.
3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP).
4. Accepter l'adhésion de la Commune de Saignelégier au nouveau Syndicat de la Zone d'Activités d'intérêt cantonal des Franches-Montagnes (ZAFM), prendre connaissance et approuver son règlement d'organisation.

5. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de Nathanaël Marie, domicilié à Saignelégier.

6. Divers.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet www.saignelegier.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les règlements mentionnés sous chiffres 3 et 4 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Bressaucourt

**Assemblée de la commune ecclésiastique
mercredi 9 juin 2021, à 20h15,
à la salle communale**

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée et accueil.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Nomination de deux vérificateurs des comptes.
4. Discuter et approuver les comptes 2020.
5. Divers.

Bressaucourt, le 12 mai 2021.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Grandfontaine – Roche d'Or

**Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique
catholique-romaine, samedi 5 juin 2021, à 19h00,
à l'église de Grandfontaine**

Ordre du jour:

1. Salutations de la présidente.
2. Prière.
3. Nomination des scrutateurs.
4. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
5. Comptes 2020.
6. Informations pastorales.
7. Divers et imprévus.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Lajoux

**Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique
catholique-romaine, mardi 1^{er} juin 2021, à 20h00,
à la Maison des Œuvres**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Voter un crédit de CHF 15000.00 pour l'amélioration des sanitaires à l'église.
4. Approuver les comptes 2020.

5. Election de deux membres du Conseil de la commune ecclésiastique.
6. Rapport d'activité paroissiale.
7. Divers.

Lajoux, le 17 mai 2021.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Avis de construction

Alle

Requérant: Dylan Chapuis, Rue des Romains 1S, 2856 Boécourt. Auteur du projet: Etienne Chavanne SA, Joël Juillerat, Rue d'Airmont 7, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale avec terrasse couverte/balcon, panneaux solaires photovoltaïque sur la toiture du garage double, PAC extérieure.

Cadastre: Alle. Parcelle N° 3750, sise au lieu-dit Champs aux Oies, 2942 Alle. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation HA.

Dimensions: Longueur 12m58, largeur 10m00, hauteur 6m80, hauteur totale 7m40.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi, teinte blanche; toiture maison: tuiles ou fibrociment, à préciser / terrasse et garage: fini gravier, teinte grise.

Dépôt public de la demande avec plans à la Commune d'Alle, Place de la Gare 1, 2942 Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 juin 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 15 mai 2021.

Conseil communal.

La Baroche / Asuel

Requérants: Christelle Müller et Jonas Béguelin, Les Grangettes 2E, 2954 Asuel. Auteur du projet: Baume constructions SA, Chemin de la Forge 5, CP 83, 2345 Les Breuleux.

Projet: Pose d'une mini-STEP enterrée SanoClean M 4 EH, sur la parcelle N° 642, surface 1566 m², sise au lieu-dit Les Grangettes. Zone d'affectation: Agricole ZA.

Dimensions: Diamètre longueur 2m20, diamètre largeur 2m20, hauteur 2m30, hauteur totale 2m30.

Genre de construction: Matériaux: B.A. préfabriqué.

Dérogation requise: Article 24 ss LAT

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 21 juin 2021 au secrétariat communal de La Baroche où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

La Baroche, le 17 mai 2021.

Conseil communal.

Les Breuleux

Requérante: Saphir Plus SA, Damien Donzé, Vachevies 24, 2345 Les Breuleux et Philippe Jacques Dalloz, Grepperstrasse 8, 6403 Küssnacht am Rigi. Auteur du projet: Burri et Partenaires Sàrl, Pascal Burri, Route de Bâle 10, 2805 Soyhières.

Description de l'ouvrage: Construction d'un bâtiment industriel pour la production de saphirs.

Cadastre: Les Breuleux. Parcelle N° 1481, sise au lieu-dit Au Fol, 2345 Les Breuleux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, Ma. Plan spécial: Au Fol.

Dépôt public de la demande avec plans à la Commune des Breuleux, Rue des Esserts 2, 2345 Les Breuleux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 juin 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 17 mai 2021.

Conseil communal.

Courrendlin

Requérant: Yanick Christen, Le Raimeux 55, 2762 Roches. Auteur du projet: Z.ma Sàrl, Rue des Mûriers 2, 2800 Delémont.

Projet: Démolition des bâtiments N°s 1 (partiel), 2, 6, et de 2 silos; construction d'un nouveau rural pour vaches-mères, avec aire paillée, SRPA, stock fourrage, local technique, vêlage/infirmier, fosse enterrée (335 m³) et place fumièr; l'article 97 de la loi sur l'agriculture (LAgr) est applicable; sur la parcelle N° 2166, surface 68024 m², sise au lieu-dit La Quère. Zone d'affectation: Agricole ZA.

Dimensions principales: Longueur 37m86, largeur 30m25, hauteur 5m70, hauteur totale 6m00. Fumièr: longueur 19m80, largeur 6m25, hauteur 2m00, hauteur totale 2m00. Fosse: longueur 24m90, largeur 7m48, hauteur 2m50, hauteur totale 2m50.

Genre de construction: Matériaux: B.A. et bois lamellé collé (BLC). Façades: tôle métalliques trapézoïdales, teinte RAL 8014 (brun sépia). Toiture: panneaux sandwich métalliques isolés, teinte RAL 8004 (brun cuivré)

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 juin 2021 au secrétariat communal de Courrendlin où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Courrendlin, le 11 mai 2021.

Conseil communal.

Courroux

Requérants et auteurs du projet: Valérie Steullet et Pascal Menozzi, Derrière les Crêts 7, 2740 Moutier.

Projet: Transformation et assainissement du bâtiment N° 23: transformations int., aménagement d'un logement supplémentaire dans les combles, isolation périphérique et toiture, remplacement et modification fenêtres, ouverture d'un velux, nouvelle couverture, pose d'une PAC ext. et de panneaux solaires, construction de balcons/terrasses au sud et d'une cage d'escalier ext. au nord + aménagement d'une place d'accès et de 3 cases de stationnement ext. non couvertes, sur la parcelle N° 2028, surface 614 m², sise à la Route de Courrendlin. Zone d'affectation: Habitation HA.

Dimensions principales: Longueur 9m45, largeur 9m02, hauteur existante, hauteur totale existantes. Cage escalier: longueur 4m73, largeur 2m09, hauteur 9m23, hauteur totale 9m23. Terrasses/balcons: longueur: 8m44, largeur 3m50, hauteur 7m67, hauteur totale 7m67.

Genre de construction: Matériaux: maçonnerie existante, isolation périphérique / escalier: B.A. apparent, teinte grise / terrasses: ossature métallique, teinte grise. Façades: crépi, teinte blanc cassé. Toiture: tuiles type Jura, teinte brune.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 21 juin 2021 au secrétariat communal de Courroux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 20 mai 2021.

Conseil communal.

Delémont

Requérant: Traversins SA, Rinor Mehmetaj, Rue des Traversins 16, 2800 Delémont. Auteur du projet: Vuilleumier Architecture Sàrl, Alec Vuilleumier, Rue de l'Eglise 19, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Construction d'un immeuble d'habitation comprenant 9 appartements et 1 parking souterrain. Pose d'une pompe à chaleur air/eau à l'extérieur et pose de panneaux solaires sur la toiture. Aménagement de 3 places de stationnement à l'extérieur.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 2199, sise à la Rue des Traversins, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAa.

Dimensions: Longueur 34m50, largeur 18m10, hauteur 7m50, hauteur totale 9m65.

Genre de construction: Matériaux façades: crépis couleur blanc cassé. Toiture: gravier et panneaux solaires

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement, fixée au 21 juin 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 17 mai 2021.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Delémont

Requérante: Madame Müller Chu Sylvie, Faubourg des Capucins 15, 2800 Delémont. Auteur du projet: M. Grégoire J.-Baptiste, Rue de la Golatte 16, 2800 Delémont.

Projet: Transformation d'une partie du bâtiment existant et agrandissement pour l'aménagement d'un nouveau studio avec pose de 3 escaliers extérieurs; aménagement de 3 places de stationnement sur la parcelle N° 2099 avec nouvel accès par les parcelles N°s 2530 et 2101, sur les parcelles N° 189, surface 537 m²; N° 2099, surface 495 m²; N° 2101, surface 298 m²; N° 2530, surface 170 m²; sises au Faubourg des Capucins, bâtiment N° 15. Zone de construction: CBb, Zone centre B secteur b.

Dimensions: Longueur 5m50, largeur 4m60, hauteur 2m70, hauteur totale 2m70.

Genre de construction: Murs extérieurs: bois et isolation. Façades: bois, couleur: anthracite. Couverture: zinc. Chauffage: existant.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 21 juin 2021 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 17 mai 2021.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Porrentruy

Requérante: Manuela Otero, Chemin William-Lescaze 5, 1203 Genève. Auteur du projet: ETS le Triangle / Beuchat Arch, Hugo Beuchat, Faubourg Saint-Germain 5A, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Déconstruction des bâtiments N°s 86-88 et construction d'un bâtiment comportant 15 logements locatifs et 3 espaces commerciaux.

Cadastre: Porrentruy. Parcelles N°s 685, 2857 et 2858, sises à la Route de Courgenay, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MBb. Plan spécial: Chemin des Bains - Patinoire et Thermo-réseau.

Dérogation requise: Article 205 RCC (hauteurs).

Dimensions: Longueur 35m00, largeur 18m50, hauteur 11m98, hauteur totale 14m08.

Genre de construction: Matériaux façades: béton peint et crépi teinté beige; toiture: toits plats en béton, gravillon anthracite. Garage souterrain de 15 places, couvert à véhicules de 6 places, parking extérieur de 11 places. Panneaux solaires de type photovoltaïque.

Dépôt public de la demande avec plans au service UEI de Porrentruy, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement, fixée au 21 juin 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire). Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT: «Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable.».

Porrentruy, le 17 mai 2021.

Service de l'urbanisme, de l'équipement et de l'intendance.

Soyhières

Requérant: Valérie Schneider, Ch. du Brunchenal 30C, 2805 Soyhières. Propriétaire foncier: Société Simple SS – Schneider Valérie, Quentin, Amandine et Pauline.

Projet: Transformations intérieures et assainissement thermique des façades et de la toiture du bâtiment N° 30C, sur la parcelle N° 978, surface 559 m², sise au lieu-dit Chemin du Brunchenal, 2805 Soyhières. Zone d'affectation: HA.

Dimensions principales modifiées: Longueur 8m63, largeur 8m63, hauteur 7m35, hauteur totale 9m69.

Dérogation requise: Article 63 LCER (distance à la route).

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 21 juin 2021, au secrétariat communal de Soyhières où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Soyhières, le 17 mai 2020.

Conseil communal.

Val Terbi/Vicques

Requérants et auteurs du projet: Marie et Christophe Roueche, Impasse des Chênes 7, 2824 Vicques.

Projet: Remplacement de la haie de cyprès par un mur en gabion et construction d'une pergola avec local de rangement.

Cadastre: Vicques. Parcelle N° 3344, sise au lieu-dit Impasse des Chênes 7, 2824 Vicques. Zone d'affectation: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAF. Plan spécial: Pesse sur la Fenatte.

Dérogations requises: Article 19 PS/Fenatte, article 73 LICC (hauteur) et article 2.5.1 RCC (alignement - équipement de détail).

Genre de construction: Construction d'une pergola en bois, bi-couleur, dimensions: 10029 x 4007 x 2250/2945 mm.

Aménagement d'un mur en gabions, dimensions: 24,75 x 0,5 x 2 m.

Dépôt public de la demande avec plans au 21 juin 2021 à l'Administration communale de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement, fixée au 21 juin 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 17 mai 2021.

Conseil communal.

Mises au concours

JURA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En vue de l'accueil de Moutier le 1^{er} janvier 2026, le Gouvernement jurassien met au concours un poste de

Responsable de l'accueil de la ville de Moutier à 80-100%

(partage de poste possible)

Mission: Diriger et coordonner les différents travaux en vue de l'intégration de Moutier, tels que le transfert des postes et des bâtiments; conseiller le Gouvernement jurassien et participer activement aux travaux de la délégation gouvernementale aux affaires jurassiennes, en particulier s'agissant de la négociation du concordat intercantonal; travailler en étroite collaboration avec les membres des autorités communales, cantonales et fédérales, ainsi qu'avec les responsables des différentes unités administratives jurassiennes. Engagement de durée déterminée, jusqu'au 31 décembre 2026.

Profil: Master universitaire et formation post-grade de niveau MAS dans un domaine pertinent pour la fonction (p. ex.: droit, sciences administratives, économiques ou politiques) ou formation et expérience jugées équivalentes; expérience avérée de 5 à 6 ans dans un poste de direction; avoir créé des structures et initié des projets d'envergure est un atout; poste exigeant et polyvalent nécessitant un sens aigu de l'organisation et des priorités, une grande capacité à faire face aux interruptions fréquentes du travail de réflexion et aux changements de planification; fonction exposée aux plans politique et public qui demande une bonne maîtrise de la communication orale, une grande capacité d'empathie et un sens aigu de la négociation; bonnes connaissances de l'allemand requises; une bonne connaissance du contexte politique régional est un atout.

Classe de traitement: Classe 25.

Entrée en fonction: Août 2021 ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Nathalie Barthoulot, présidente du Gouvernement, tél. 032 420 51 03, et de M^{me} Gladys Winkler Docourt, chancelière d'Etat, tél. 032 420 72 05.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Responsable de l'accueil de la ville de Moutier », jusqu'au 11 juin 2021.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Gouvernement met au concours le poste de

Chef-fe du Service de l'information et de la communication et porte-parole du Gouvernement à 80-100%

Le poste sera pourvu à l'interne.

Mission: Vous dirigez l'information et la communication de l'Etat et soutenez le Gouvernement dans ses relations avec les médias et le public. Vous rédigez des communiqués, des argumentaires, des discours politiques et organisez des conférences de presse. Vous veillez à une présence cohérente des autorités et de l'Etat en général sur les réseaux sociaux. Vous participez à différents groupes de projet pour lesquels vous élaborez des plans de communication. Vous organisez des événements RP et des campagnes de communication visant à valoriser l'image du Jura à l'extérieur.

Profil: Master universitaire en lettres ou en communication ou formation et expérience jugées équivalentes. Un diplôme post-grade dans un domaine lié à la communication représente un atout. Au minimum 2 à 4 ans d'expérience dans un poste à responsabilité. Intérêt marqué pour la politique. Il faut pour ce poste exigeant un sens aigu des priorités et une grande polyvalence, une capacité à faire face à une importante charge de travail et à de nombreuses sollicitations. La personne recherchée a des compétences avérées en gestion du personnel et en conduite de projets. Elle maîtrise les réseaux sociaux et les principaux enjeux liés aux nouveaux médias. Elle a le sens du contact et un esprit créatif. La compréhension de l'allemand est nécessaire, l'anglais est un atout.

Fonction de référence et classe de traitement: Chef-fe de service IIa / Classe 22.

Entrée en fonction: De suite.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Gladys Winkler Docourt, chancelière d'Etat, tél. 032 420 72 05.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par

souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Chef-fe du SIC et porte-parole du Gouvernement », jusqu'au 28 mai 2021.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite à une réorganisation interne, le Service de l'action sociale cherche à pourvoir le poste de

Responsable du domaine support à 80%

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: En tant que responsable de domaine, vous êtes membre de la direction élargie du service et conduisez une petite équipe. Vous avez pour tâche principale de mettre en application la mission du domaine et de veiller à l'atteinte des objectifs fixés à celui-ci. Dans le domaine « support », vous fournissez un soutien administratif et scientifique à la direction du service et administrez le système de suivi des buts stratégiques et des objectifs périodiques du service. Vous développez et maintenez à jour les outils de monitoring et de reporting pour l'ensemble du service. Vous veillez à la bonne tenue de la comptabilité et supervisez le processus budgétaire. Vous veillez à l'homogénéité de l'ensemble des contrats de prestations.

Profil: Master universitaire en sciences économiques, sciences politiques, ou formation et expérience jugées équivalentes. 2 à 4 ans minimum d'expérience professionnelle. Vous disposez d'un sens aigu de l'organisation et des priorités, êtes capables de faire face à des interruptions fréquentes du travail et avez le sens de la négociation. Vous maîtrisez parfaitement la langue française, tant à l'oral qu'à l'écrit. Une expérience réussie en gestion de projet et/ou en gestion d'équipe ainsi que la connaissance des outils de business intelligence sont des atouts.

Fonction de référence et classe de traitement: Responsable de secteur IIc / Classe 20.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Muriel Christe Marchand, cheffe de service, tél. 032 420 51 42, ou de M. Julien Cattin, chef de service, tél. 032 420 52 82.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Responsable du domaine support SAS », **jusqu'au 28 mai 2021**.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite à une réorganisation interne, le Service de l'action sociale met au concours le poste de

Responsable du domaine cohésion sociale à 80 %

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: En tant que responsable de domaine, vous êtes membre de la direction élargie du service et conduisez une petite équipe. Vous avez pour tâche principale de mettre en application la mission du domaine et de veiller à l'atteinte des objectifs fixés à celui-ci. Dans le domaine « cohésion sociale », vous veillez au déploiement d'une politique de l'enfance et de la jeunesse conforme aux principes de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant. Vous participez au développement de mesures d'insertion pour les personnes au bénéfice de l'aide sociale. Vous instruisez les demandes de subvention émanant associations actives dans le domaine social et veillez au développement de réseaux de soutien et d'entraide performants. Vous supervisez l'instruction des dossiers d'adoption et de recherche d'origine.

Profil: Master universitaire en sciences sociales ou formation et expérience jugées équivalentes. 2 à 4 ans minimum d'expérience professionnelle. Vous disposez d'un sens aigu de l'organisation et des priorités, êtes capables de faire face à des interruptions fréquentes du travail et avez le sens de la négociation. Vous maîtrisez parfaitement la langue française, tant à l'oral qu'à l'écrit. Une expérience réussie en gestion de projet et/ou en gestion d'équipe est un atout.

Fonction de référence et classe de traitement: Responsable de secteur Ilc / Classe 20.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Muriel Christe Marchand, cheffe de service, tél. 032 420 51 42, ou de M. Julien Cattin, chef de service, tél. 032 420 52 82.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines

de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Responsable du domaine cohésion sociale SAS », **jusqu'au 28 mai 2021**.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite à une réorganisation interne, le Service de l'action sociale met au concours le poste de

Responsable du domaine aides financières à 80 %

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: En tant que responsable de domaine, vous êtes membre de la direction élargie du service et conduisez une petite équipe. Vous avez pour tâche principale de mettre en application la mission du domaine et de veiller à l'atteinte des objectifs fixés à celui-ci. Dans le domaine « aides financières », vous veillez à la coordination des prestations sous condition de ressources versées ou supervisées par le service de l'action sociale (aide sociale, avances de pensions alimentaires, aide à long terme lavi, aide au financement des soins dentaires notamment) et maintenez à jour les directives relatives à celles-ci. Vous préparez les décisions sur opposition, mémoires de recours et plaintes pénales en lien avec ces prestations et participez aux séances de médiation avec les bénéficiaires et usagers ou leurs représentants légaux en cas de litige.

Profil: Master universitaire en sciences sociales ou formation et expérience jugées équivalentes. 2 à 4 ans minimum d'expérience professionnelle. Vous disposez d'un sens aigu de l'organisation et des priorités, êtes capables de faire face à des interruptions fréquentes du travail et avez le sens de la négociation. Vous maîtrisez parfaitement la langue française, tant à l'oral qu'à l'écrit. Une expérience réussie en gestion de projet et/ou en gestion d'équipe est un atout.

Fonction de référence et classe de traitement: Responsable de secteur Ilc / Classe 20.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Muriel Christe Marchand, cheffe de service, tél. 032 420 51 42, ou de M. Julien Cattin, tél. 032 420 52 82.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Responsable du domaine aides financières SAS », **jusqu'au 28 mai 2021**.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


Suite à une réorganisation interne, le Service de l'action sociale cherche à pourvoir le poste de

Responsable du domaine accueil et accompagnement à 80%

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: En tant que responsable de domaine, vous êtes membre de la direction élargie du service et conduisez une petite équipe. Vous avez pour tâche principale de mettre en application la mission du domaine et de veiller à l'atteinte des objectifs fixés à celui-ci. Dans le domaine « accueil et accompagnement », vous êtes responsable de la planification des besoins et de l'offre dans le domaine du handicap et de l'accueil extrafamilial, vous instruisez les demandes d'autorisation d'exploiter des institutions sociales, vous définissez les modalités de subventionnement de ces institutions et négociez, cas échéant, les enveloppes financières avec celles-ci. Vous veillez à entretenir et à renforcer le partenariat avec les institutions sociales, les résidents et leurs proches. Vous supervisez la facturation des placements extracantonaux.

Profil: Master universitaire en sciences sociales ou formation et expérience jugées équivalentes. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans minimum. Vous disposez d'un sens aigu de l'organisation et des priorités, êtes capables de faire face à des interruptions fréquentes du travail et avez le sens de la négociation. Vous maîtrisez parfaitement la langue française, tant à l'oral qu'à l'écrit. Une expérience réussie en gestion de projet et/ou en gestion d'équipe est un atout.

Fonction de référence et classe de traitement: Responsable de secteur IIc / Classe 20.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Muriel Christe Marchand, cheffe de Service, tél. 032 420 51 42, ou de M. Julien Cattin, chef de service, tél. 032 420 52 82.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Responsable du secteur accueil et accompagnement SAS », **jusqu'au 28 mai 2021**.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


En prévision du départ en retraite du titulaire, le Service des infrastructures pour la Section des bâtiments et des domaines met au concours le poste de

Responsable secteur «Entretien» à 80-100%

Mission: Dans le cadre de votre fonction, vous dirigez le secteur « Entretien » de la section. Vous participez à l'établissement des budgets de celle-ci. Vous établissez la planification annuelle des travaux de maintenance et d'entretien des bâtiments de l'Etat et les programmes de dépenses y relatifs. Vous assurez les étapes des projets à charge du secteur, des appels d'offres et de la réalisation jusqu'à la livraison. Vous coordonnez les demandes des services cantonaux et des personnes externes pour mener à bien les projets. Vous gérez ceux-ci dans le respect des principes du développement durable. Vous assurez la direction générale et la coordination des travaux, des entreprises et des mandataires.

Profil: Architecte diplômé-e HES ou formation et expérience jugées équivalentes. Expérience minimale de 2 à 4 ans dans les phases « Appels d'offres » et « Réalisation ». Une formation complémentaire en expertise immobilière serait un atout. Connaissances techniques approfondies et compétences relationnelles éprouvées. Expérience dans la conduite de dossiers menés de manière autonome ou au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Sens de l'organisation, des priorités et de l'atteinte des résultats. Capacité à la prise de décisions et à la négociation. Bon esprit d'analyse et de synthèse. Maîtrise de la communication orale et écrite. Doté-e d'un fort esprit d'équipe et d'entregent, vous faites preuve d'initiative et avez le sens du service public. Résistance au stress. Maîtrise des outils informatiques usuels, des logiciels de DAO et de suivi de projets ainsi que des procédures d'attribution des Marchés publics. Bonnes connaissances de l'allemand. Permis de conduire indispensable.

Fonction de référence et classe de traitement: Technicien-ne spécialisé-e III / Classe 15.

Entrée en fonction: 1^{er} septembre 2021.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de Madame Sveva Gobat, cheffe de la Section des bâtiments et des domaines, tél. 032 420 53 70.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Responsable du secteur « Entretien » à 80-100% », **jusqu'au 7 juin 2021**.

www.jura.ch/emplois



Suite à une réorganisation interne, le Service de l'action sociale met au concours le poste de

Collaborateur-trice scientifique à 60%

Mission: Dans le secteur «Accueil et accompagnement», vous participez aux réflexions stratégiques et à la gestion et au développement des prestations dans les domaines du handicap, de l'addiction, de l'aide à la vieillesse et de l'accueil extra-familial. Dans ce cadre, vous êtes amené-e à faire des évaluations de prestations, à instruire des demandes d'autorisation d'exploiter et à collaborer aux travaux de planification dans les différents domaines. Vous assurez la gestion opérationnelle du dispositif d'orientation cantonal JUNORAH. Vous instruisez les demandes d'accompagnement spécialisé dans les structures d'accueil de l'enfance et participez aux séances de réseau en lien avec les situations complexes dans les domaines du handicap et de l'accueil extra-familial. Vous mettez en œuvre le concept de surveillance de la qualité des prestations fournies par les institutions sociales, y compris les institutions d'accueil de l'enfance. Vous pouvez être appelé-e à représenter le canton au sein de commissions des délégués cantonaux dans un ou plusieurs domaines.

Profil: Master en sciences sociales ou en travail social ou formation et expérience jugées équivalentes. Vous disposez d'un grand sens de l'analyse et de la synthèse et êtes capable de travailler dans un réseau élargi et interdisciplinaire. Vous faites preuve d'empathie et savez gérer des situations sociales complexes. La connaissance de l'allemand est un atout.

Fonction de référence et classe de traitement: Collaborateur-trice scientifique I / Classe 16.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Guillaume Savary, collaborateur scientifique au Service de l'action sociale, tél. 032 420 52 74.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Collaborateur-trice scientifique au Service de l'action sociale», **jusqu'au 11 juin 2021.**

www.jura.ch/emplois



Suite à une réorganisation interne, le Service de l'action sociale met au concours le poste de

Collaborateur-trice administratif-ve à 50-60%

Mission: Dans le domaine «Support», vous procédez aux démarches de recouvrement de créances, assistez le comptable dans l'élaboration du budget, de la planification financière, de l'inventaire des subventions et de la répartition des dépenses de l'action sociale. Vous êtes responsable de la comptabilité de l'œuvre jurassienne de secours ainsi que du secours d'hiver Jura et participez au suivi des factures liées aux placements extracantonaux. Vous pouvez être appelé-e à assurer la permanence téléphonique du service et d'autres services partenaires.

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou formation et expérience jugées équivalentes. 2 à 4 ans d'expérience minimum. Vous avez le sens de l'organisation et disposez de bonnes compétences en gestion opérationnelle. La connaissance du programme de comptabilité banana ainsi qu'une expérience préalable dans le contrôle de facturation et le recouvrement de créances sont des atouts.

Fonction de référence et classe de traitement: Collaborateur-trice administratif-ve IIIa / Classe 9.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Julien Cattin, chef de Service, tél. 032 420 52 82.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Collaborateur-trice administratif-ve à 50-60% SAS», **jusqu'au 11 juin 2021.**

www.jura.ch/emplois

Marchés publics

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

- 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**
Service demandeur/Entité adjudicatrice: Municipalité de Delémont, Conseil communal (organe exécutif)
Service organisateur/Entité organisatrice: Municipalité de Delémont, Département de l'Urbanisme, de l'Environnement et des Travaux Publics, à l'att. de M. Cédric Neukomm, Route de Bâle 1, 2800 Delémont, Suisse. Tél. 032 421 92 92. Fax 032 421 92 99. E-mail: uetp@delemont.ch
- 1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante**
 Avec la mention: DMB-Lot 3 « Centre amont »
 Partie supérieure
 NE PAS OUVRIR
 Groupement d'étude GE
 par GVH-BP Jura SA, à l'attention de Monsieur Jean-François Gnaegi, Rue Saint-Maurice 30h, 2800 Delémont, Suisse. Tél. 032 421 96 76. Fax 032 421 96 79. E-mail: info@gvh-bp.ch
- 1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit**
 18.6.2021
Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.
- 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres**
Date: 23.7.2021. **Heure:** 16h00.
Délais spécifiques et exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication et retournées à leur expéditeur.
- 1.5 Date de l'ouverture des offres:**
 30.7.2021. **Lieu:** Delémont.
Remarques: L'ouverture n'est pas publique.
- 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur**
 Commune/Ville
- 1.7 Mode de procédure choisi**
 Procédure ouverte
- 1.8 Genre de marché**
 Marché de travaux de construction
- 1.9 Marchés soumis aux accords internationaux**
 Non

2. Objet du marché

- 2.1 Genre du marché de travaux de construction**
 Exécution
- 2.2 Titre du projet du marché**
 DMB - Lot 3 « Centre amont » Partie supérieure
- 2.3 Référence / numéro de projet**
 8352
- 2.4 Marché divisé en lots?**
 Non
- 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV: 45000000 - Travaux de construction
Catalogue des articles normalisés (CAN):
 111 - Travaux en régie
 112 - Essais
 113 - Installations de chantier
 117 - Démolitions et démontages

- 121 - Reprises en sous-œuvre, renforcements et ripages
 133 - Remise en état et protection de maçonnerie de pierre
 161 - Epuisement des eaux
 211 - Fouilles et terrassements
 241 - Constructions en béton coulé sur place

2.6 Objet et étendue du marché

Aménagement de la Sorne en milieu construit sur une longueur de 470 m, nécessitant l'approfondissement du lit de la rivière (0m00 à 0m70). Localement sur une partie du tronçon les murs existants doivent être repris en sous-œuvre. Sur le reste du tronçon les murs existants ne sont pas touchés. Le lit de la rivière est aménagé sur toute la longueur du tronçon. Ces travaux permettront de garantir le passage des débits de crue ainsi qu'une amélioration de la morphologie du lit et des berges.

Ces travaux exigent des compétences reconnues en terrassement, en construction en béton armé et en aménagement de cours d'eau (génie biologique et aménagement paysager).

Volume de terrassement 4700 m³, volume de béton pour reprise en sous-œuvre 50 m³, aménagement du lit et des berges 6000 m², plantes, arbustes et boutures 4800 pces

2.7 Lieu de l'exécution

Delémont

2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

24 mois depuis la signature du contrat

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:
 Non

2.9 Options

Non

2.10 Critères d'adjudication

Conformément aux critères cités dans les documents

2.11 Des variantes sont-elles admises?

Non

2.12 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

2.13 Délai d'exécution

24 mois depuis la signature du contrat

Remarques:

Etape 1: 2 mai 2022 au 31 octobre 2022

Etape 2: 2 mai 2023 au 31 octobre 2023

3. Conditions

3.1 Conditions générales de participation

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

3.2 Cautions/garanties

Selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres

3.3 Conditions de paiement

Selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres

- 3.4 Coûts à inclure dans le prix offert**
Selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres
- 3.5 Communauté de soumissionnaires**
Admises, selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres
- 3.6 Sous-traitance**
Admise, Selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres
- 3.7 Critères d'aptitude**
Conformément aux critères cités dans les documents
- 3.8 Justificatifs requis**
Conformément aux justificatifs requis dans les documents
- 3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**
Prix: aucun
Conditions de paiement: Aucun émoulement de participation n'est requis
- 3.10 Langues**
Langues acceptées pour les offres: Français
Langue de la procédure: Français
- 3.11 Validité de l'offre**
30 mois à partir de la date limite d'envoi
- 3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres**
sous www.simap.ch
Dossier disponible à partir du: 20.5.2021 jusqu'au 23.7.2021
Langues du dossier d'appel d'offres: Français
Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: En parallèle de l'inscription sur SIMAP, l'entreprise est priée de confirmer son inscription auprès du groupements d'étude GE selon adresse donnée sous 1.2.
- 3.13 Conduite d'un dialogue**
Non
- 4. Autres informations**
- 4.2 Conditions générales**
Données dans les documents d'appel d'offres
Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.
- 4.3 Visite des lieux**
Aucune visite des lieux n'est prévue
- 4.7 Organe de publication officiel**
Journal officiel du canton du Jura
simap.ch
- 4.8 Indication des voies de recours**
Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

- 1.3 Mode de procédure choisi**
Procédure de gré à gré
- 1.4 Genre de marché**
Marché de services
- 1.5 Marchés soumis aux accords internationaux**
Oui
- 2. Objet du marché**
- 2.1 Titre du projet du marché**
Nouvelle Taxation Assistée par Ordinateur (TAO) pour les personnes physiques
- 2.3 Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV: 72200000 - Services de programmation et de conseil en logiciels
- 3. Décision d'adjudication**
- 3.2 Adjudicataire**
Liste des adjudicataires
Nom: Groupe T2i SA, Techno-Pôle 1, 3960 Sierre, Suisse
Prix (prix total): CHF 2976 462.00 sans TVA
- 3.3 Raisons de la décision d'adjudication**
Raisons: Adjudication de gré à gré sur la base des articles 17, alinéa 5, de la loi concernant les marchés publics (RSJU 174.1) et 9, alinéa 1, lettre g, de l'ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics (OAMP; RSJU 174.11). En l'espèce, les prestations sont destinées à remplacer, à compléter ou à accroître des prestations déjà fournies qui doivent être achetées auprès du soumissionnaire initial étant donné que l'interchangeabilité avec du matériel ou des services existants ne peut être garantie que de cette façon. Dès lors, le présent marché peut être adjugé selon une procédure de gré à gré exceptionnelle conformément à l'article 9, alinéa 1, lettre g, OAMP.
- 4. Autres informations**
- 4.2 Date de l'adjudication**
Date: 27.4.2021
- 4.5 Indication des voies de recours**
La présente décision peut faire l'objet d'un recours à la Cour administrative du Tribunal cantonal dans un délai de 10 jours à compter de sa notification. La procédure d'opposition est exclue. Le recours n'a pas d'effet suspensif. Le Président de la Cour administrative peut accorder, d'office ou sur demande, l'effet suspensif au recours. Le mémoire de recours doit en tous les cas contenir un exposé concis des faits, des motifs et moyens de preuve, ainsi que l'énoncé des conclusions. La décision attaquée et les documents servant de moyens de preuve en possession du recourant, doivent être joints au recours. Le recours doit être daté et signé par le recourant ou son mandataire (art. 127 Cpa). Le non-respect de ces dispositions peut entraîner notamment l'irrecevabilité du recours.

Adjudication

1. Pouvoir adjudicateur

- 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**
Service demandeur/Entité adjudicatrice: République et Canton du Jura - Gouvernement
Service organisateur/Entité organisatrice: Service des contributions, à l'att. de M. Sylvain Crelier, Rue de la Justice 2, 2800 Delémont, Suisse, Tél. 032 420 55 66. Fax 032 420 55 61. E-mail: sylvain.crelier@jura.ch, URL www.jura.ch/ctr
- 1.2 Genre de pouvoir adjudicateur**
Canton

Divers

Avis de mise à ban

La parcelle N° 130 du ban de Courgenay est mise à ban sous réserve des charges existantes;

il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres et d'accéder à ladite parcelle;

les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.00 au plus.

Porrentruy, le 7 mai 2021.

La Juge civile: Corinne Suter.

Syndicat d'améliorations foncières de Bonfol

Avis de dépôt public

Conformément à l'art. 102 de la Loi sur les améliorations structurelles du 20 juin 2001 (LAS RSJU 913.1), le Syndicat d'améliorations foncières de Bonfol, en accord avec le Service de l'économie rurale, dépose publiquement:

A. Dossier du projet général comprenant:

1. Projet général – Plan 1:5000
(sous réserve de l'approbation formelle des Services de la Confédération)
2. Rapport technique et devis
3. Etude nature:
Rapport
Etat initial – Plan 1:5000
Impacts et mesures de compensation – Plan 1:5000
4. Rapport d'impact sur l'environnement (RIE)

B. Dossier du projet de nouvelle répartition des terres comprenant:

1. Projet de nouvelle répartition – Plan 1:5000
2. Registre des prétentions et des attributions
3. Servitudes, mentions et annotations – Plan 1:5000
4. Registre des servitudes, mentions et annotations
5. Modifications des estimations – Plan 1:5000
6. Milieux naturels sur fond du projet de nouvelle répartition – Plan 1:5000
7. Projet de révision partielle du plan de zones à l'intérieur du périmètre du remaniement parcellaire
8. Extension du périmètre – Plan 1:5000

C. Plan de location (non-opposable) comprenant:

1. Plan de location – Plan 1:5000 (non-opposable)
2. Plan de location – Registre (non-opposable)

Lieu de dépôt: Bureau communal de Bonfol
(pendant les heures d'ouverture)

Durée de dépôt: du vendredi 21 mai 2021 au mercredi 9 juin 2021 (tous les documents sauf A4)
du vendredi 21 mai 2021 au lundi 21 juin 2021 (document A4)

La présente publication se fonde aussi sur l'art. 97 de la Loi fédérale sur l'agriculture du 29 avril 1998 (LAgr RS 910.1), sur l'art. 14 de la Loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre du 4 octobre 1985 (LCPR RS 704) ainsi que sur les art. 12 et 12a de la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage du 1^{er} juillet 1966 (LPN RS 451).

Les intéressés, sont priés de prendre connaissance de ces documents; les éventuelles oppositions, écrites et motivées, sont à adresser, jusqu'au 9 juin 2021 inclusivement (tous les documents sauf A4) et jusqu'au 21 juin 2021 inclusivement (document A4), au Bureau communal de Bonfol.

Pour être recevables, les oppositions devront être motivées, porter exclusivement sur les objets déposés et respecter l'art. 106 LAS. Les oppositions ne pourront remettre en cause des objets ayant fait l'objet d'un dépôt public antérieur.

Les conditions et contraintes d'exploitation prévues dans le document B6 seront intégralement respectées par les propriétaires et les exploitants concernés lors de l'exploitation des parcelles du nouvel état. Le document B7 sera intégré au dossier de révision du plan d'aménagement local de la commune de Bonfol. Il suivra la procédure de dépôt public, d'adoption et d'approbation définie aux art. 70ss de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987 (LCAT RSJU 701.1).

Une assemblée d'information sur le dépôt public du projet de nouvelle répartition aura lieu le jeudi 27 mai 2021 à 20h00 à la salle communale de Bonfol.

La commission d'estimation se tiendra à la disposition des propriétaires le vendredi 28 mai 2021 de 13h30 à 16h30 à la salle communale de Bonfol.

Syndicat d'améliorations foncières de Bonfol.

Syndicat d'améliorations foncières de Bonfol

Assemblée d'information sur le projet de nouvelle répartition des terres et sur le projet général

Conformément à l'art. 8 al. 2 des statuts du Syndicat d'améliorations foncières de Bonfol, le comité convoque les membres du Syndicat à une assemblée d'information.

Date: jeudi 27 mai 2021 à 20h00

Lieu: Salle communale de Bonfol

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée par le vice-président.
2. Informations sur le projet de nouvelle répartition des terres et sur le projet général:
 - a. Rapport du vice-président;
 - b. Rapport de la Commission d'estimation;
 - c. Rapport et présentation du directeur technique;
 - d. Rapport du Service de l'économie rurale;
 - e. Discussions.
3. Informations sur la possibilité de bénéficier de la contribution de 1200 fr./ha en cas de conclusion d'un bail d'une durée de 12 ans.
4. Informations sur la modification du Plan d'aménagement local à l'intérieur du périmètre du remaniement parcellaire.
5. Informations sur la prochaine circulaire aux propriétaires.
6. Divers.

Syndicat d'améliorations foncières de Bonfol.